

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juillet 2020</b>	<b>N° 2020-190</b>

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30  
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**ABSENT(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 juillet 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Secrétariat général <b>Service de coordination et d'appui</b>	<b>N° 2020-190</b>

---

**Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la présente mandature, **5 groupes politiques** sont déclarés au Conseil de Métropole :

- Le groupe 'Communauté d'avenir' - (34 conseillers)
- Le groupe 'Communiste' – (3 conseillers)
- Le groupe 'Ecologie et Solidarités' – (32 conseillers)
- Le groupe 'Renouveau Bordeaux Métropole' – (4 conseillers)
- Le groupe 'Socialistes et apparentés' - (30 conseillers)

### **Les frais de fonctionnement pris en charge**

Les crédits dédiés à la rémunération des collaborateurs des groupes sont prévus par une délibération distincte de celle-ci.

Des locaux métropolitains sont mis gratuitement à disposition des groupes.

Les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériels de bureau, ainsi que des frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur, en date du 6 mars 1995, précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée et des natures de dépenses autorisées.

### **Utilisation des crédits 2020**

Le budget primitif de Bordeaux Métropole intègre pour **2020 un montant de 58 095 €** pour l'année.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année, **12 695 € ont été utilisés** par l'ensemble des groupes politiques de la

Métropole sur la fin de la précédente mandature.

Ainsi, pour le second semestre correspondant aux six premiers mois de la nouvelle mandature, **le montant des crédits disponibles s'élève à (58 095 € – 12 695 €) : 45 400 €.**

Il est proposé de répartir cette somme entre les différents groupes politiques constitués.

### **Modalités de répartition des crédits 2020 entre les groupes constitués**

La répartition des crédits entre les groupes est basée sur l'attribution d'une part fixe, octroyée de façon égale à tous les groupes, et d'une part variable chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'eux. Ce principe est retenu depuis la délibération n°2000/0086 du 21 janvier 2000, conformément à la circulaire du 6 mars 1995 qui précise le libre choix, par l'assemblée délibérante, du montant et de la répartition.

Pour l'exercice 2020, il est proposé de reconduire le même de calcul des exercices précédents dans la répartition des crédits, inscrits au budget primitif 2020 pour le financement des groupes politiques – chapitre 658 – article 65862 – fonction 01 – qui sont prévus à hauteur de **45 400 euros** pour la période allant du 17 juillet au 31 décembre 2020, soit :

**Part fixe** : 1/3 du montant soit 15 133 € (3 027 € par groupe) ;

**Part variable** : 2/3 du montant soit 30 267 € (au prorata du nombre de sièges) ;

Sur la part fixe, chaque groupe percevra donc un montant de **3 027 €.**

La part variable sera répartie au prorata du nombre d'élus composant chaque groupe :

Groupe 'Communauté d'avenir' : **9 991 €** (soit 30 267 x 34/103),

Groupe 'Communiste' : **882 €** (soit 30 267 x 3/103),

Groupe 'Ecologie et Solidarités' : **9 403 €** (soit 30 267 x 32/103),

Groupe 'Renouveau Bordeaux Métropole' : **1 175 €** (soit 30 267 x 4/103),

Groupe 'Socialistes et apparentés' : **8 816 €** (soit 30 267 x 30/103).

Au total (part fixe + part variable), les groupes constitués disposeraient donc des enveloppes suivantes, pour l'année 2020 :

**Groupe 'Communauté d'avenir' : 13 018 €** (3 027€ + 9 991€),

**Groupe 'Communiste' : 3 908 €** (3 027 € + 882 €),

**Groupe 'Ecologie et Solidarités' : 12 430 €** (3 027 € + 9 403 €),

**Groupe 'Renouveau Bordeaux Métropole' : 4 202 €** (3 027 € + 1 175 €),

**Groupe 'Socialistes et apparentés' : 11 842 €** (3 027 € + 8 816 €).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5215-18 qui porte sur le fonctionnement des groupes d'élus,

**VU** la circulaire du 6 mars 1995 portant l'application de la loi n°95-65 du 19/01/1995 relative au financement de la vie publique (NOR : INTB950079C),

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2020/86 du 14 février 2020 approuvant le budget primitif 2020 de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE des crédits ont été ouverts au budget primitif 2020 pour financer les frais de fonctionnement des groupes politiques et qu'il convient de préciser la répartition de ces crédits entre les groupes,**

**DECIDE**

**Article unique** : D'approuver la répartition ci-dessus des crédits entre les groupes politiques existants, qui s'effectue sur la base d'une part fixe, attribuée de façon égale à chaque groupe, et d'une part variable, attribuée au prorata du nombre de membres de chaque groupe, rapporté à l'effectif total des conseillers inscrits dans un groupe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 JUILLET 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 JUILLET 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---